

## Règlement

1. La vente du livre "La forme à votre portée" par multi-levels marketing (ou marketing de réseaux) est ouverte à tout le monde. Elle est proposée et gérée par les Editions Fitline Séminaires, route de la Saussaz 20, CH-1816 Chailly-Montreux, Suisse.
  2. Pour l'instant et jusqu'à nouvel ordre (question de mise en place du réseau de distribution) ce mode de vente est réservé aux pays francophones d'Europe (Suisse, France, Belgique et Luxembourg).
  3. Pour participer au multi-level marketing des Editions Fitline Séminaires, il est nécessaire d'obtenir au minimum 4 (quatre) commandes de livres et cela chaque fois au moyen du bulletin de commande ad hoc. A noter que celui qui commence une "chaîne" de multi-level marketing n'est pas obligé d'acheter lui-même un livre. Il peut très bien trouver quatre acquéreurs parmi des tierces personnes pour les quatre bulletins de commandes nécessaires a besoin pour démarrer. Cela signifie qu'on peut commencer sans rien, ni investissement!
  4. Le bulletin de commande du livre "La forme à votre portée" comprend deux parties :
    - La première en haut à gauche est destinée à mettre l'adresse du parrain (ou introducteur) - personne qui propose l'achat du livre à quelqu'un et qui donc parraine l'acheteur -. C'est, comme nous venons de le voir «le parrain». Ci-après, lorsqu'on se référera à lui, c'est par ce terme qu'il est désigné.
    - La deuxième partie - qui couvre le reste du bulletin - est destinée à l'acheteur (ou filleul). Tous les champs (nom, prénom, adresse, no de téléphone, etc. ...) doivent être remplis. C'est une question de confiance, car le livre n'est pas envoyé contre remboursement, mais avec un bulletin de versement (ou la possibilité d'envoyer un chèque pour paiement) et avec la garantie de pouvoir retourner le livre - en parfait état évidemment - dans les 8 jours après examen, si le livre ne convient pas.
  5. Par son bulletin de commande, le filleul/acheteur est automatiquement introduit dans la chaîne (ou cascade) du multi-level marketing et dès qu'il passe lui-même commande pour quatre livres (par exemple le sien + trois commandes sur bulletins) son droit aux commissions est automatique. Du moment qu'il retourne les bulletins de commandes avec son nom inscrit en haut à gauche, il devient parrain ou "introducteur". Dès lors, il occupe le deuxième niveau, par rapport au parrain (introducteur) qui lui a proposé la commande (achat) de son livre. Et ainsi de suite pour les autres niveaux.
  6. Un bulletin de commande peut très bien comporter deux fois le même nom; une fois en haut à gauche (introducteur) et une fois sous acheteur (du livre). Cela signifie que cette même personne commence une chaîne sans avoir été introduit par quiconque. Cette personne peut par exemple avoir imprimé son Bulletin de commande à partir du site:  
[www.fitlineseminaires.ch](http://www.fitlineseminaires.ch)
- (Notons que si le nom d'un parrain (introducteur) n'apparaît pas (au moins) une fois comme acheteur sur un Bulletin de commande (en bas à droite), cela signifie que ce parrain a ouvert une chaîne de vente sans avoir lui-même acheté une fois le livre. Il a donc débuté sans dépenser un centime... Mais est-ce bien un avantage? Quand on sait qu'il est toujours préférable de bien connaître le produit que l'on vend. Et puis, face aux possibilités de gains - plusieurs milliers de francs - qu'est-ce que l'achat d'un livre?)

7. Si un bulletin de commande ne comprend que le nom de l'acquéreur, celui-ci est automatiquement "introducteur" aussi. Et si son nom apparaît encore sur trois autres bulletins de commande, il a automatiquement commencé une nouvelle chaîne (ou cascade).

8. Le multi-level marketing des Editions Fitline Séminaires rétribue par livre vendu sur 5 (cinq) niveaux :

- premier niveau : Sfr. 8.-- ou € 5.50
- deuxième niveau : Sfr. 5.-- ou € 3.30
- troisième niveau : Sfr. 3.-- ou € 2.--
- quatrième niveau : Sfr. 2.— ou € 1.30
- cinquième niveau : Sfr. 1.— ou € 0.65

NB: si l'on fait l'addition des rétributions, on voit que les Editions Fitline Séminaires redistribuent Sfr. 19.-- sur le prix du livre.

9. Pour des raisons évidentes (fausses adresses par exemple), les commissions ne sont comptabilisées qu'après encaissement des livres.

9. Pour des raisons évidentes (fausses adresses par exemple), les commissions ne sont comptabilisées qu'après encaissement du prix des livres.

10. Un décompte des commissions est établi et envoyé mensuellement. Les commissions sont cumulées jusqu'à ce qu'elles atteignent un montant de Sfr. 50.-- ou € 30.--. Dès ces sommes atteintes, les commissions sont automatiquement versées par chèques, ou au numéro de compte communiqué par le bénéficiaire.

11. Les bulletins de commande sont réunis par le parrain (introducteur) à qui revient le soin de les envoyer par la poste, dans une simple lettre aux: Editions Fitline Séminaires Route de la Saussaz 20, 1816 Chailly-Montreux (Suisse) ou de les faxer ensemble au numéro +41 (0)21 981 28 30.

12. Toujours pour des raisons évidentes et pour éviter toute tromperie - par exemple les petits malins qui remplissent de faux bulletins de commandes en copiant les adresses de l'annuaire téléphonique - les livres impayés sont déduits des commissions de l'introducteur direct, c'est-à-dire de celui qui figure en haut à gauche du bulletin de commande de l'acheteur qui n'a pas payé le livre.

13. En cas de livre impayé, l'introducteur reçoit un relevé des Editions Fitline Séminaires pour lui signaler que la personne qu'il avait contactée et fait signer le bulletin de commande, n'a pas payé son livre. De cette manière, il peut toujours demander à cet acheteur - qu'il connaît en général - de s'acquitter de son dû.

Dès que cela est fait, l'introducteur est libéré de sa déduction et touche automatiquement la somme retenue et la commission inhérente à cette vente.

Notons cependant que les Editions Fitline Séminaires ne peuvent en aucun cas demander ou exiger le paiement des livres impayés auprès des introducteurs. Cela signifie que l'introducteur ne devra en aucun cas sortir de l'argent de sa poche ou être amené à payer directement quoique ce soit envers les Editions Fitline Séminaires, à moins qu'il n'y ait malversation avérée de sa part portant préjudice aux dites éditions.

14. En cas de litige, la structure de sa chaîne - tous les noms qui y figurent - peut être consultée par l'introducteur, moyennant une caution.

15. Les personnes ayant touché des commissions, s'engagent à payer tous les impôts sur le revenu, les cotisations aux assurances sociales, les taxes à la valeur ajoutée et tous prélèvements en relation avec la législation de leur pays.

16. Pour tous les problèmes juridiques, seul le for de Vevey (Suisse) est compétent en la matière.